

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42160

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 3223 de Mme Autain

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« annuelle »

les mots :

« chaque année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.